



# FranceAgriMer

>ÉDITION août 2012

## Variétés et rendement des céréales biologiques

Récolte 2011



LES ÉTUDES DE FranceAgriMer





L'enquête postale sur la répartition variétale et les rendements en céréales biologiques a été menée au cours des mois de décembre 2011 à février 2012. 1 422 réponses ont pu être exploitées. Selon les résultats obtenus, les rendements - hétérogènes d'une région à l'autre - sont globalement stables pour le blé tendre, s'améliorent pour le maïs et le triticale et diminuent pour les orges. Les blés panifiables continuent leur progression alors que les blés améliorants ou de force chutent. Le choix des variétés de blé en agriculture biologique démontre une recherche prioritaire de qualité boulangère. En maïs, les variétés précoces et tardives progressent, au détriment des variétés demi-tardives et demi-précoces. Le principal critère de choix des variétés de maïs est la disponibilité des semences, pour cette espèce dont les variétés sont des hybrides. Les orges de printemps 2 rangs passent devant les orges d'hiver 2 rangs.

### Prépondérance des exploitations 100 % bio

L'enquête a été menée au cours des mois de décembre 2011 à février 2012 auprès de 7 536 producteurs de céréales bio recensés dans le fichier des déclarations PAC des années 2009 et 2011. Cette base de sondage permet d'appréhender l'ensemble des exploitations de grandes cultures converties à l'agriculture biologique. Sur 1 788 questionnaires retournés, 1 422 ont pu être exploités, soit un taux de retour de 24 %.

En 2011, les grandes cultures occupent 32 % de la surface agricole de notre échantillon, l'élevage 50 % et la polyculture-élevage 18 % ; contre respectivement 32 %, 55 % et 14 % dans l'ensemble de la base PAC 2011.

La part des grandes cultures est inférieure de plus de 7 points et celle de l'élevage de 2 points dans l'échantillon des répondants 2011, par rapport à ceux de 2010. En revanche, il y a une plus forte représentation de la polyculture (+ 10 points).

Plus de 63 % des répondants pratiquent une agriculture exclusivement biologique sur plus de 59 % des surfaces cultivées. La part des répondants 100 % bio est supérieure à celle tirée du fichier PAC (63 % contre 61 %). Ainsi, dans notre échantillon, on dénote une sur-représentation des grandes cultures (32 contre 26 %) et une sous-représentation des éleveurs (50 contre 55 %).

### Répartition des répondants (en nombre)

Activité	100 % bio		Mixte		Total	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Grandes cultures	13,6%	17,4%	25,5%	14,1%	39,1%	31,5%
Polyculture élevage	3,4%	14,2%	5,1%	4,0%	8,4%	18,3%
Élevage	23,6%	31,3%	28,8%	18,9%	52,4%	50,2%
Total	40,6%	62,9%	59,4%	37,1%	100,0%	100,0%

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2011

La surface moyenne emblavée dans l'enquête atteint 13 ha pour le blé tendre et le maïs, 7 ha pour l'orge et 9 ha pour le triticale, contre respectivement 12, 6 et 8 ha pour l'ensemble des exploitations ayant déclaré des surfaces pour ces céréales dans la PAC.

### Structure des exploitations ayant répondu à l'enquête

Activité	100 %	Enquête 2011		Base PAC 2011	
		Nombre d'exploitations	Surfaces	Nombre d'exploitations	Surfaces
Blé tendre	< 5 ha	11%	39%	7%	31%
	de 5 à 10 ha	32%	43%	25%	42%
	de 10 à 30 ha	21%	12%	22%	16%
	> à 30 ha	36%	6%	47%	11%
Maïs	< 5 ha	8%	34%	6%	32%
	de 5 à 10 ha	30%	40%	23%	39%
	de 10 à 30 ha	27%	17%	23%	17%
	> à 30 ha	35%	9%	48%	12%
Orge	< 5 ha	2%	11%	1%	9%
	de 5 à 10 ha	17%	42%	13%	37%
	de 10 à 30 ha	22%	24%	21%	27%
	> à 30 ha	59%	23%	64%	27%
Triticale	< 5 ha	4%	20%	3%	14%
	de 5 à 10 ha	29%	49%	22%	46%
	de 10 à 30 ha	28%	21%	26%	24%
	> à 30 ha	38%	10%	49%	16%

Sources : FranceAgriMer / ASP



Notre échantillon comprend plus de petites exploitations que la population totale de producteurs de céréales biologiques recensés dans la base PAC 2011. La part des exploitations de moins de 10 ha est inférieure dans l'échantillon, quelle que soit la céréale ; l'écart avec les résultats de la PAC atteint 8 % pour le blé tendre, 5 % pour le maïs, 7 % pour l'orge et 9 % pour le triticale.

Le groupe des répondants a une structure différente de celle de l'ensemble de la population, que ce soit en termes de surface ou de répartition par type d'activité.

Ainsi les résultats ont fait l'objet d'un redressement sur la taille, l'activité et la structure des exploitations pour le calcul des répartitions variétales.

## Rendements

L'évaluation des rendements est issue d'une enquête auprès des agriculteurs et non d'essais variétaux normalisés. Cette approche permet de dégager une tendance. Les variations observées s'expliquent largement par les différences de pratiques culturales et par les interactions « variété-milieu-année ». L'effet de ces facteurs est plus prononcé en bio qu'en conventionnel.

### Rendements moyens

	2010	2011	2012
Blé tendre	32	32	32
Maïs	58	54	57
Orge	31	30	28
Triticale	34	33	34

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2011

Le rendement national moyen du blé tendre biologique toutes variétés confondues est stable par rapport aux deux récoltes précédentes (32 q/ha), alors qu'il a diminué en conventionnel (68 q/ha en 2011 contre 73 q/ha en 2010). Les rendements sont très hétérogènes d'une région à l'autre avec une amplitude de 25 q/ha en Aquitaine à 45 q/ha en Nord-Pas-de-Calais. Les évolutions de rendements sont également très variables d'une région à l'autre, avec 13 régions sur 22 qui connaissent une progression en 2011 (dont +14 q/ha en Lorraine et Ile-de-France).

Après la diminution de 2010, le rendement du maïs bio, toutes variétés confondues, progresse en 2011 de 3 q/ha. Cette progression concerne 14 régions sur 22. Le rendement atteint 89 q/ha en Alsace et dans les régions Lorraine et Limousin 80 q/ha.

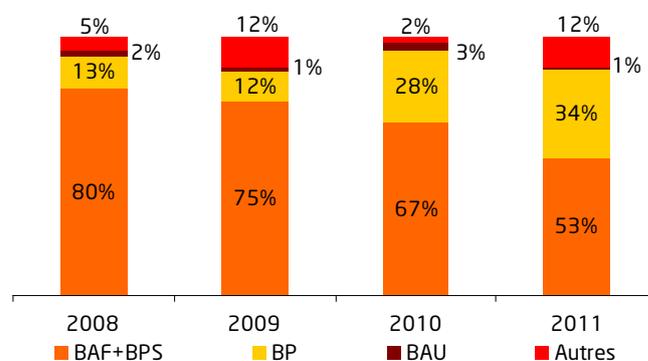
Le rendement national moyen 2011 en orges bio continue à diminuer : il perd 2 q/ha en 2011 pour s'établir à 28 q/ha. Il est compris entre 27 q/ha en Rhône-Alpes et 42 q/ha en Picardie.

Enfin, les rendements moyens du triticale restent proches de ceux des années précédentes : ils s'établissent, toutes variétés confondues à 34 q/h, avec des rendements compris entre 23 q/ha en Aquitaine et 47 q/ha en Picardie.

## Blé tendre

### > Progression des blés panifiables

L'essentiel des surfaces en blés bio est destiné à la panification. À l'échelon national, les blés panifiables supérieurs (BPS) et les blés améliorants ou de force (BAF) couvrent 53 % de la sole de blé bio (67 % en 2010), soit un recul persistant depuis 2008 qui s'élève à 14 points en 2011. Cependant, alors que les variétés de type BAF reculent de 16 points, celles de type BPS progressent de 3 points. Les blés panifiables (BP) continuent la progression constatée en 2010 et occupent 34 % des surfaces de blé tendre biologique (28 % en 2010). Les blés pour autres usages concernent 1 % des surfaces emblavées.



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2011

BAF : blés améliorants ou de force  
 BPS : blés panifiables supérieurs  
 BP : blés panifiables  
 BAU : blés pour autres usages  
 Autres : variétés non inscrites au catalogue français

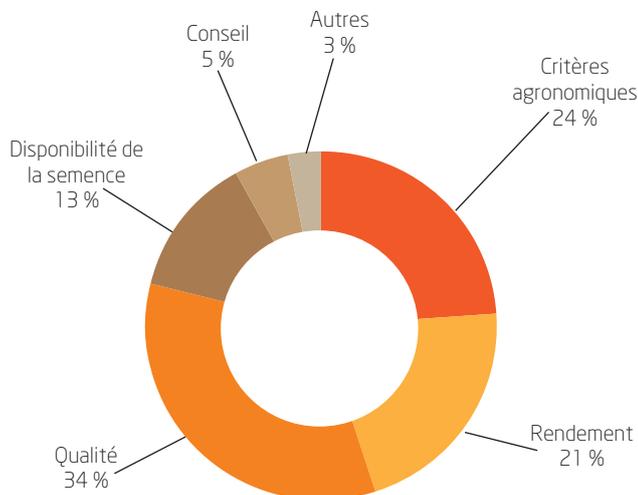
### > Choix des variétés : critères qualité en tête

Le principal critère de choix cité par les exploitants ayant répondu à l'enquête pour le blé bio, toutes variétés confondues, est la qualité (34 %). En effet, le principal débouché du blé tendre est la meunerie qui nécessite des variétés de qualité boulangère, avec notamment des taux de protéines souvent bien valorisés en bio.

Les critères agronomiques viennent en deuxième position (24 % des critères cités). Ceux-ci associent la date de semis, l'adaptation aux conditions climatiques locales, l'adaptation aux sols, la résistance à la verse, le précédent cultural (blé sur blé ou blé sur maïs), la rusticité ou la prévention au vu des dégâts causés par le gibier (blés barbus).

Vient ensuite le rendement (21 % des critères cités) qui associe les notions de potentiel et de productivité. La disponibilité des semences (13 % des critères cités) reste un critère de choix par défaut. Les conseils (5 % des critères cités) émanent souvent des techniciens des organismes d'approvisionnement (coopératives ou négoc-

### Critères de choix des variétés (1)



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2011

(1) Chaque répondant peut avoir plusieurs critères de choix

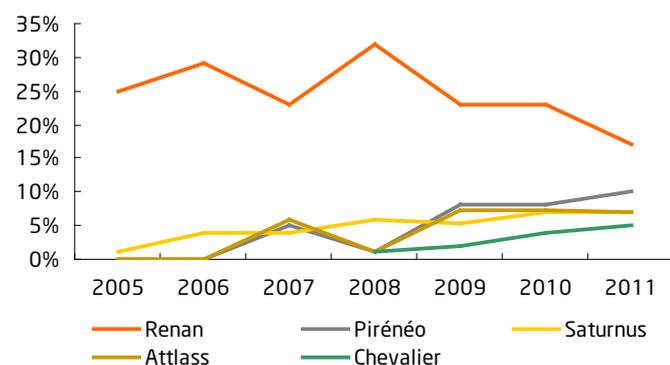
ciants), des chambres d'agriculture, des organismes techniques ou du voisinage. Le poste « autres » (3 % des critères cités) regroupe essentiellement des critères économiques tels que le prix de la semence et le prix de vente de la récolte.

### > Renan toujours en tête

Près de la moitié des surfaces de blé bio est enssemencée avec six variétés. En blé bio, les exploitants privilégient toujours Renan qui reste une référence car bien adaptée à ce type d'agriculture et très appréciée des meuniers bio. Cette variété, considérée comme une variété très rustique a été redécouverte en agriculture bio. Elle reste la variété la plus utilisée malgré un repli (- 6 %) . Elle se situe désormais à 16 % de la sole nationale devant Pirénéo, qui progresse de

### Évolution des cinq premières variétés de blé tendre

en % des surfaces



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2011

2 % par rapport à la récolte précédente. Viennent ensuite Atlass et Saturnus (stables) puis Chevalier qui arrive à la cinquième place du classement (+ 3 %) en 2011.

### > Prédominance des variétés panifiables

Il est à noter que, dans ce classement, la diversité dans les choix des agriculteurs est toujours présente. Les dix variétés les plus semées couvrent 60 % des surfaces en 2011 contre 67 % en 2010.

### Variétés de blé tendre bio / récolte 2011

Variétés	Classe technologique ARVALIS (*)	Avis meunerie (**)	Année d'inscription	Surfaces nationales (en %)	Surfaces cumulées (en %)
Renan	BAF	VRM bio	1989	16	16
Pirénéo	BAF	VRM bio	2007	10	26
Saturnus	BP	VRM bio	2001	7	32
Atlass	BP	-	2004	7	40
Chevalier	BPS	BPMF bio	2001	5	45
Triso	BAF	BPMF bio	2000	4	49
Apache	BPS	-	1998	3	52
Astardo	-	-	2001	3	55
Soissons	BPS	BPMF bio	1988	3	57
Capo	BP	VRM bio	1989	3	60
Autres variétés				40	100

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2011

(\*) Type (classe définie en agriculture conventionnelle) : BAF : blé améliorant ou de force ; BPS : blé panifiable supérieur ; BP : blé panifiable courant  
 (\*\*) VRM bio : variété recommandée par la meunerie française spécifique pour l'agriculture biologique  
 (\*\*\*) BPMF bio : blé pour la meunerie française convenant à l'agriculture biologique, sous réserve d'adaptation aux conditions agronomiques

Le choix des variétés utilisées en agriculture biologique démontre une recherche prioritaire de qualité boulangère. En effet, les cinq premières variétés sont des blés panifiables et parmi celles-ci quatre sont recommandées par la meunerie française pour la panification et l'amélioration des farines (Renan, Pirénéo, Saturnus et Chevalier) ; elles sont également spécifiques à l'agriculture biologique.

Renan est, tout d'abord, une variété choisie par les agriculteurs interrogés pour son rendement (37 % des critères cités) puis sa qualité (27 %) et ses caractéristiques agronomiques (19 %). Cette variété est tolérante aux maladies et possède une teneur en protéines élevée : elle apporte un bon compromis qualité/productivité. Elle est également résistante au froid. Renan est implantée en région Centre (20 % des emblavements des répondants) ainsi qu'en Midi-Pyrénées



(17 %) et en Bourgogne (10 %). Quatre autres régions - Pays de la Loire, Ile-de-France, Poitou-Charentes et Lorraine - réalisent plus d'un quart des emblavements nationaux (27 %).

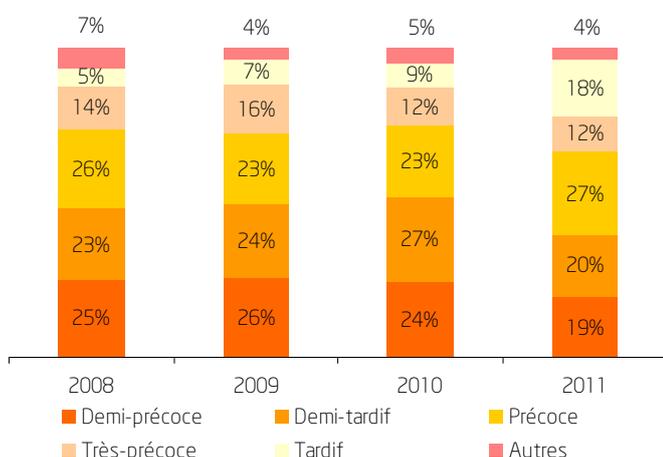
. **Pirénéo**, variété récente (2007), est sélectionnée pour son rendement (37 % des critères cités), ses caractéristiques agronomiques (26 %) et ses critères de qualité (16 %). Elle présente une bonne teneur en protéines et de bonnes aptitudes à la panification. Trois régions - Bourgogne, Centre et Picardie - réalisent 36 % des emblavements de blé tendre bio avec cette variété. Les régions Auvergne et Pays de la Loire totalisent 13 % de la sole nationale.

. **Atlass**, variété demi-précoce à hauteur de paille plutôt élevée, a un bon niveau de teneur en protéines. Elle est tolérante aux maladies et possède un bon potentiel de rendement. Elle aussi est sélectionnée pour son rendement (37 % des critères cités), ses caractéristiques agronomiques (26 %) et ses critères de qualité (16 %). Elle est localisée en Rhône-Alpes (23 % de la sole nationale) ainsi qu'en région Centre (19 %).

## Maïs

### > Progression des variétés précoces

En 2011, le maïs bio est principalement localisé en région Aquitaine (23 % de la surface nationale) et également présent en Poitou-Charentes et Pays de la Loire (14 % des surfaces pour la première et 13 % pour la seconde). Ces trois régions totalisent la moitié des ensemencements.



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2011

Plus d'un quart (27 %) des surfaces nationales est semée avec des variétés précoces (23 % en 2010) dont 19 % des surfaces régionales présentes en Pays de la Loire et 16 % en Alsace.

A l'inverse, les variétés demi-tardives qui prédominaient en 2010 (avec 27 % des surfaces) sont en recul (20 % en 2011). Les variétés demi-tardives dominent en Aquitaine (37 % de la surface régionale) et en Poitou-Charentes (24 %).

Les variétés demi-précoces déclinent également (19 % en 2011 contre 24 % en 2010). Leur utilisation représente 28 % des sur-

faces de maïs bio en Bretagne et 11 % dans les Pays de la Loire.

Les variétés tardives s'envolent en 2011 avec 18 % des surfaces semées contre 9 % en 2010.

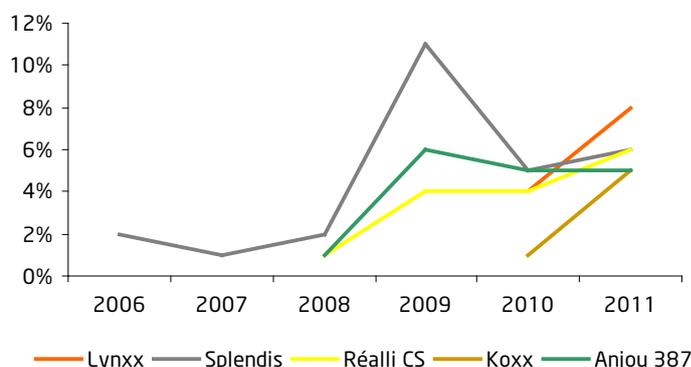
4 % de la sole est occupée par du maïs bio qui ne correspond à aucune variété inscrite au catalogue français.

### > Lynxx : 1<sup>ère</sup> variété cultivée

La variété Lynxx, première variété cultivée en 2011, bondit (+ 3 %). Elle couvre désormais 8 % de la sole nationale de maïs biologique. Splendis se maintient en seconde place. Réalli CS fait son entrée dans le classement des dix premières variétés ainsi que Koxx.

Il est à noter que la variété PR38A24, première variété en 2010, disparaît dans le classement des dix premières variétés.

### Évolution des cinq premières variétés de maïs biologique en % des surfaces



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2011

Les variétés de maïs sont des hybrides ; elles ne peuvent être reprises en semences d'autoconsommation. C'est pourquoi, d'une année sur l'autre, il n'y a pas de variété qui s'impose.

### Variétés de maïs bio - récolte 2011

Variétés	Précocité	Année d'inscription	Surfaces nationales (en %)	Surfaces cumulées (en %)
Lynxx	précoce	2004	8	8
Splendis	demi-précoce	2002	6	14
Réalli CS	demi tardif	2006	6	20
koxx	tardif	2009	5	25
Anjou 387	demi-précoce	2006	5	30
Mas 47P	demi tardif	2010	4	34
PR39F58	demi-précoce	2002	4	45
Gérzy CS	tardif	2010	4	38
Ciclixx	précoce	2005	3	41
LG 3276	précoce	2005	3	44
Autres variétés			56	100

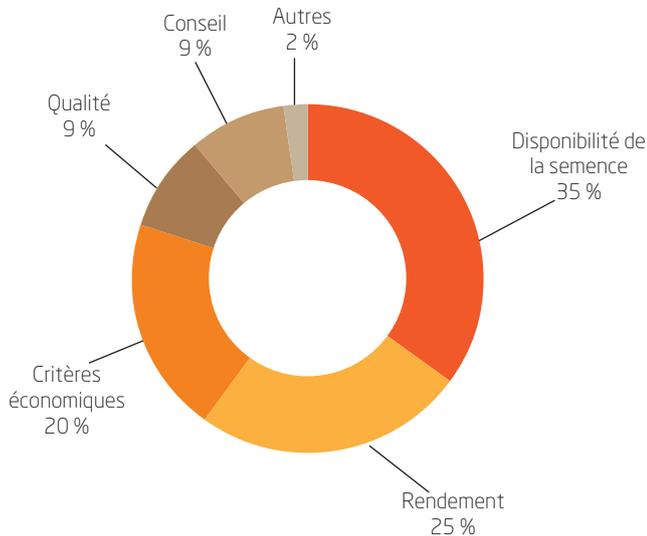
Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2011

## > Choix des variétés de maïs en agriculture biologique

En agriculture biologique, le choix d'une variété de maïs ne porte pas seulement sur la productivité grain ou fourrage mais aussi sur la résistance aux maladies (fusariose et helminthosporiose principalement). Par ailleurs, pour que la culture démarre rapidement, la vigueur de départ est également primordiale dans le choix des variétés. Cette caractéristique est essentielle pour garantir au maïs une avance végétative sur les adventices.

Les critères de choix des variétés sont d'abord la disponibilité de la semence (35 % des critères cités), le rendement qui garantit une régularité des performances (25 %) et les caractéristiques agronomiques (20 %).

Critères de choix des variétés (1)



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2011

(1) Chaque répondant peut avoir plusieurs critères de choix

. **Lynxx**, variété tout d'abord choisie par les agriculteurs interrogés pour la disponibilité de la semence (43 %) puis pour son rendement (36 %), assure un excellent rapport entre le rendement et la précocité. La qualité, les critères agronomiques ainsi que les conseils représentent chacun 7 % des critères cités. Lynxx est présente dans uniquement trois régions : Aquitaine (91 % des surfaces ensemencées avec cette variété), Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées.

. **Splendis**, est une variété sélectionnée (38 % des critères cités) pour la disponibilité de la semence. Le rendement est le deuxième critère de choix (23 %). Cette variété est conseillée en toutes zones de culture y compris les plus froides. Les critères agronomiques viennent ensuite pour 19 % des critères cités : précocité, souplesse de destination (fourrage ou grain), rusticité et bonne vigueur de départ et 12 % des réponses concernent la qualité. Splendis occupe 30 % de la sole des régions Centre et Poitou-Charentes.

. **Réalli CS**, après le critère sur la disponibilité (35 % des réponses), cette variété est d'abord utilisée par les agriculteurs interrogés pour son rendement (29 %) et pour ses critères agronomiques (29 %). Cette variété a un bon comportement face aux maladies ainsi qu'une forte adaptabilité à tous les types de sols. Réalli CS est bien implantée dans la région lyonnaise (33 % des emblavements de cette variété) ainsi qu'en Aquitaine (32 %).

## Orges

Suivant la date des semis on distingue :

- les orges de printemps, semées au printemps récoltées à l'été ;
- les orges d'hiver, semées en automne, passant l'hiver sous la terre et récoltées juste avant les orges de printemps.

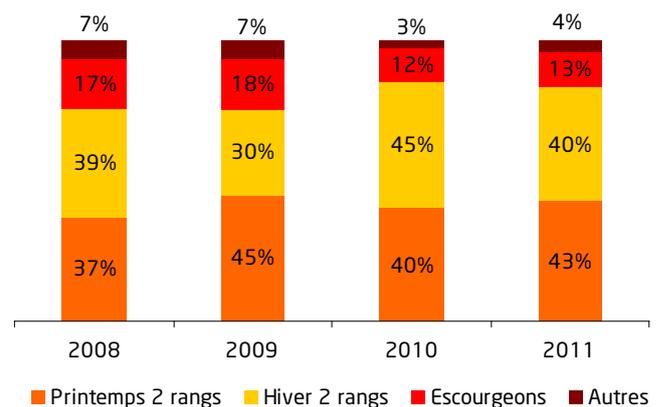
### > Hausse des orges de printemps 2 rangs

Les orges de printemps 2 rangs bio représentent cinq des dix premières variétés et occupent 43 % des surfaces nationales (contre 40 % en 2011).

Les orges d'hiver 2 rangs viennent ensuite avec 40 % des surfaces (contre 45 % en 2010). Les régions Bourgogne et Rhône-Alpes totalisent le quart des emblavements nationaux d'orges d'hiver 2 rangs.

Les escourgeons, orges d'hiver 6 rangs, représentent 13 % des surfaces (12 % en 2010). La région Lorraine est la première région d'emblavement d'orges d'hiver 6 rangs et la région Midi-Pyrénées cultive plus d'escourgeons que d'orges d'hiver 2 rangs.

La région Bourgogne, principale région d'ensemencement d'orge (12 % des surfaces), privilégie les orges de printemps 2 rangs : 48 % des surfaces sont semées avec ce type d'orges contre 39 % en orges d'hiver 2 rangs. 10 % des surfaces d'orges sont localisées en Midi-Pyrénées et 9 % en région Centre.



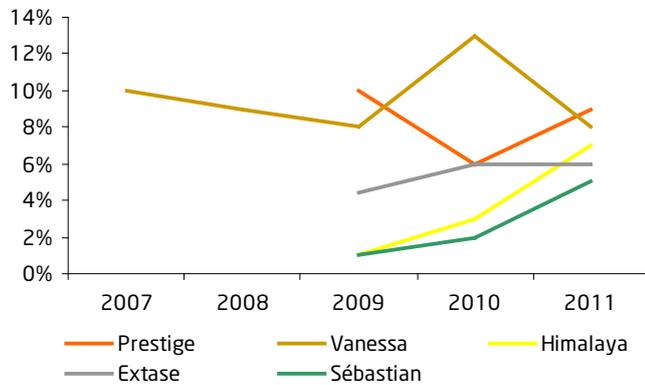
Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2011

### > Prestige passe en tête

Prestige devient la première variété la plus semée en 2011 (+ 3 points par rapport à 2010). Vanessa est reléguée en seconde place (+ 2 points par rapport à 2010) devant Himalaya (+ 4 points par rapport à 2010). Viennent ensuite Extase (-2 points par rapport à 2010) et

## Évolution des cinq premières variétés d'orge biologique

En % des surfaces



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2011

Sébastien qui fait son entrée dans ce classement des variétés les plus semées.

Cinq variétés sur les dix premières sont de qualité brassicole. Elles couvrent 29 % des surfaces nationales.

Variétés	Types	Avis des malteurs et brasseurs	Année	Surfaces nationales (en %)	Surfaces cumulées (en %)
Prestige	P 2R	préférée	2001	9	9
Vanessa	H 2R	préférée	1998	8	17
Himalaya	H 2R		2003	7	24
Extase	P 2R		2004	6	31
Sébastien	P 2R	préférée	2003	5	35
Nectararia	H 2R		2002	4	39
Séduction	H 2R		2004	4	43
Pewter	P 2R	préférée	2009	4	47
Laverda	H 6R		2004	3	49
Henley	P 2R	préférée	2005	2	52
<b>Autres variétés</b>	-		-	<b>48</b>	<b>100</b>

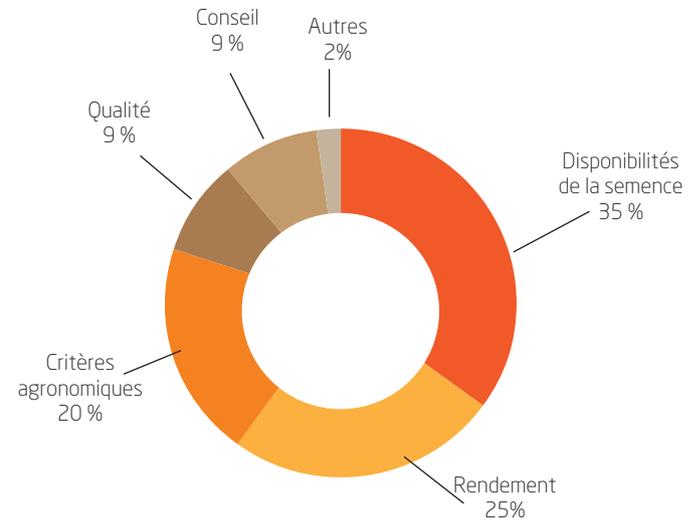
Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2011

### > Premier critère de choix : disponibilité de la semence

Le premier critère de choix (35 % des réponses) est la disponibilité de la semence d'orge toutes variétés confondues. Le deuxième critère de choix est le rendement (25 %), suivi des critères agronomiques (20 %). Viennent ensuite la qualité en fonction des débouchés et les conseils.

. **Prestige**, variété précoce, est choisie en premier lieu par les agriculteurs enquêtés pour sa disponibilité (30 % des critères cités), puis pour son rendement (23 %). Le critère qualité arrive en troisième position (19 %). La moitié des emblavements de cette variété est effectuée par deux régions : la Bourgogne et le Centre. Prestige

## Critères de choix des variétés (1)



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2011

(1) Chaque répondant peut avoir plusieurs critères de choix

représente plus du tiers des surfaces emblavées en Bourgogne et 19 % des semis en région Centre.

. **Vanessa**, est retenue par les répondants tant pour sa qualité (25 % des critères cités) que pour son rendement (24 %) et sa disponibilité (24 %). Elle est localisée principalement en région Centre (25 % des emblavements nationaux), mais aussi en Bourgogne (14 %) et en Poitou-Charentes (13 %).

. **Himalaya**, orge d'hiver 2 rangs précoce, est conseillée (techniciens des organismes d'approvisionnement...) en agriculture biologique. Elle est sélectionnée dans 36 % des cas pour sa disponibilité et dans 19 % des cas pour son très bon potentiel de rendement. La Bretagne est la première région d'utilisation de cette variété puisqu'elle y consacre 19 % de sa sole. Les régions Bourgogne et Alsace réalisent un tiers de leurs emblavements d'orges avec cette variété.

## Triticale

### > Bienvenu en tête

Le triticale constitue une matière première pour l'alimentation animale. Il s'impose dans de nombreuses régions par ses qualités de rusticité ainsi que son adaptation à tous les types de sols.

En agriculture biologique, les principales régions de culture du triticale sont les Pays de la Loire et Midi-Pyrénées ; ces deux régions représentent 29 % des surfaces nationales.

Le classement des deux premières variétés reste inchangé par rapport à 2010 : Bienvenu est toujours en tête avec 22 % de la surface nationale, devant Grandval (17 %). Tremplin (9 % de la surface natio-



Variétés	Année d'inscription	Surfaces nationales (en %)	Surfaces cumulées (en %)
Bienvenu	2001	22	22
Grandval	2002	17	38
Tremplin	2005	9	48
Rotégo	2000	7	55
Seconzac	2007	6	61
Tribéca	2007	6	66
Aprim	2006	4	70
Collegial	2008	4	74
Triskell	2005	4	78
Constant	2007	3	80
<b>Autres variétés</b>		<b>20</b>	<b>100</b>

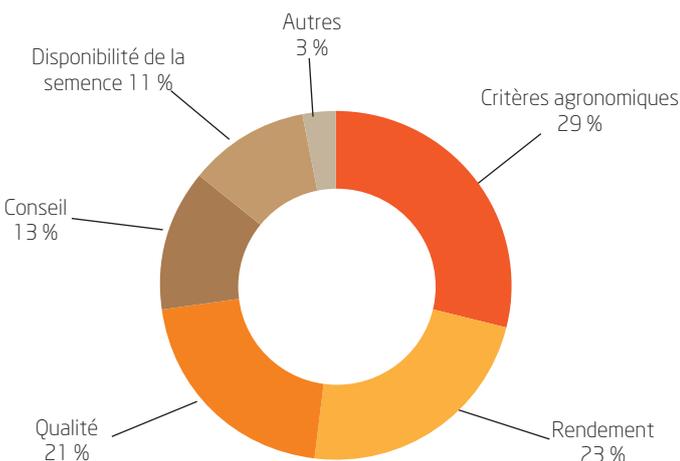
Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2011

nale) avec une augmentation de 3 points par rapport à la récolte 2010 passe devant Rotégo (7 %).

#### > Critères agronomiques privilégiés

Les critères agronomiques (29 % des critères cités) sont en tête des critères de choix variétal de triticales bio. Le rendement est le deuxième critère de choix (23 %), suivi de la qualité (21 %). Viennent ensuite les conseils puis la disponibilité de la semence.

#### Critères de choix des variétés (1)



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2011

(1) Chaque répondant peut avoir plusieurs critères de choix

> **Bienvenu** est tout d'abord choisi par les agriculteurs interrogés pour ses critères agronomiques (27 % des critères cités) puis pour son rendement (23 %) ; cette variété, très précoce qui convient aux mélanges avec des pois, aurait un potentiel très élevé. Les critères de choix relatifs à la qualité représentent 21 % des réponses. Les conseils ainsi que la disponibilité de la semence sont des critères moins déterminants pour les agriculteurs ayant répondu à l'enquête. Bienvenu domine en Midi-Pyrénées ainsi qu'en Pays de la Loire ; ces deux régions représentent plus de 55 % des semis de cette variété.

> **Grandval** est une variété sélectionnée pour ses critères agronomiques (32 % des critères cités). Elle aurait une bonne tolérance à la verse ainsi qu'à la germination sur épi. Les critères ensuite cités sont ceux relatifs au rendement (27 %) et la qualité avec une bonne teneur en protéines (18 %). 44 % des emblavements de la variété Grandval sont localisés en Pays de la Loire ainsi qu'en région Centre.

> **Tremplin** est une variété tout d'abord semée pour son rendement (32 % des critères cités) et sa disponibilité (24 %). Le critère agronomique arrive en troisième position (22 %). Cette variété est sélectionnée dans 14 % des cas pour sa qualité. Elle serait très performante aux semis tardifs et aurait également des caractéristiques agronomiques sécurisantes ainsi qu'une teneur en protéines très élevée. La variété Tremplin est en tête des semis en région Centre (26 % des emblavements nationaux) et également fort présente en Pays de la Loire (19 % des emblavements).



### NOTE METHODOLOGIQUE :

L'enquête porte d'une part sur les variétés cultivées ainsi que sur les critères de choix pour le blé tendre, le maïs, l'orge et le triticale en agriculture biologique (y compris la deuxième année de conversion) et d'autre part sur les rendements réalisés pour la récolte 2011.

L'enquête a été menée par voie postale au cours des mois de décembre 2011 à février 2012 auprès de 7 536 producteurs de céréales bio recensés dans le fichier des déclarations PAC des années 2009 et 2011. 1 788 questionnaires ont été retournés, soit un taux de réponse de 24 %.

La répartition variétale nationale est calculée sur l'ensemble du champ géographique de l'enquête.

Tous les ensemencements sont pris en compte quelle que soit l'origine des semences utilisées.

Certaines pratiques culturales répandues parmi les éleveurs enquêtés (cultures de céréales autres que le blé tendre, maïs, orge ou triticale, mélanges de céréales ou à base de céréales) sortent du champ de l'enquête ou rendent impossible l'identification de certaines variétés utilisées sur les parcelles. Des variétés non inscrites au catalogue français sont également utilisées.

Il convient de ne pas perdre de vue, à la lecture des chiffres présentés dans cette publication, qu'ils sont issus d'un sondage et de les considérer avec toute la prudence requise en la matière.



FranceAgriMer / Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer  
12, rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex  
tél. : +33 1 73 30 30 00 / fax : +33 1 73 30 30 30  
© FranceAgriMer 2011 / [www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)

LES ÉTUDES de FranceAgriMer / Enquête sur les variétés et rendements des céréales biologiques /  
Récolte 2011  
Direction Marchés, études et prospectives / Service bases d'information économique  
Unité Enquêtes et données filières / Directeur de la publication : Fabien Bova - rédaction : S. météyé  
Réalisation : Direction de la communication et de l'information / studio PAO / fin de rédaction : Juillet 2012  
Photos : Arvalis droits réservés / Impression - Atelier d'impression de l'Arborial



FranceAgriMer / Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer  
12, rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex  
tél. : +33 1 73 30 30 00 / fax : +33 1 73 30 30 30  
© FranceAgriMer 2012 / [www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)